Ville
de Marseille

RAPPORT
AU
CONSEIL MUNICIPAL

- 95 -

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE - DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS ET DE LEURS USAGES - PÔLE ENTRETIEN ET TRAVAUX TOUS BATIMENTS - 63, 65, 67 rue d'Aubagne - 1er arrondissement - Autorisation d'un programme d'études.

23-39915-DAVEU **VET**

- o -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le 5 novembre 2018, huit Marseillais perdaient la vie dans les effondrements de la rue d'Aubagne. Cette tragédie restera gravée à jamais dans la mémoire des Marseillaises et Marseillais.

Nous n'oublierons pas Marie-Emmanuelle BLANC, Simona CARPIGNANO, Taher HEFDI, Julien LALONDE, Fabien LAVIEILLE, Pape NIASSE, Ouloume SAID HASSANI et Mohamed Cherif ZEMAR.

Depuis 2020, la Ville de Marseille, aux côtés des familles et des habitants a souhaité honorer leur mémoire.

Dans la continuité des actions engagées, une contribution citoyenne a été organisée avec les familles des victimes, les acteurs associatifs, les Marseillaises et les Marseillais. Elle a permis le partage d'ambitions communes pour l'avenir de la rue d'Aubagne.

Ces travaux menés par la mairie de secteur et animés par un collectif associatif sont le socle d'une nouvelle étape qui se concrétise aujourd'hui autour d'un projet commun, ancré dans le quartier, soucieux de sa mémoire et tourné vers son renouveau.

Cette initiative permettra la création d'un lieu ressources, un espace ouvert à tous qui, sous la forme d'une architecture temporaire, s'implantera sur une partie des 63, 65 et 67 rue d'Aubagne.

La vision des familles des victimes, en premier lieu, mais aussi celle des habitants du quartier de Noailles seront au cœur de ce projet, tout au long de sa conception.

La Ville de Marseille souhaite mener les premières études de ce projet et autorise à ce titre un programme d'études dédié.

Cette démarche impliquera à chaque étape la vision des familles des victimes et les habitants.

En cohérence avec l'action de la SPLA-IN AMP menée dans le cadre de sa concession d'aménagement contractualisée avec la Métropole sur les îlots prioritaires de Noailles, l'étude lui sera confiée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LES ARTICLES L. 2511-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvé le lancement d'une étude confiée à la SPLA-IN pour la création d'un lieu ressources

ARTICLE 2 La dépense correspondant à cette opération sera imputée sur les budgets des exercices 2023 et suivants, chapitre 20.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE
Signé : Benoît PAYAN